



Solde de tout compte incomplet

Par **tito71**, le **14/09/2020** à **17:43**

Bonjour,rnrnJ'ai signé mon solde de tout compte en partant d'une société et il se trouve que mon employeur m'a donné deux chèques qui ne représentent que les deux tiers de la somme.rnrnJe l'ai rappelé pour lui dire mais il est en train d'essayer de faire celui qui ne sait pas...rnrnJe suppose qu'il a fait encaissé un troisième chèque à une de ses connaissances.rnrnQuels recours j'ai svp ? Et si j'en ai je voudrais savoir en cas de prud'hommes si il pourra se libérer de ce chèque en justifiant simplement que le chèque a été encaissé sur son relevé ? Ou si j'aurai la possibilité de le démasquer ? Et si oui comment ?rnrnMerci par avance pour vos réponses

Par **Tisuisse**, le **15/09/2020** à **07:20**

Bonjour,rnrnIl devra prouver que le chèque a bien été établi à votre nom et que c'est bien vous qui l'avez encaissé. Il ne peut pas se retrancher derrière une explication type "je ne sais pas". En tant que patron de l'entreprise, il a une obligation de contrôle de la bonne exécution des tâches, fut-elle la plus petite.

Par **tito71**, le **15/09/2020** à **18:54**

Merci pour votre réponse.rnrnCe que j'aimerais surtout savoir c'est si ça suffira pour lui aux prud'hommes de montrer le chèque manquant encaissé sur son relevé de compte et une photocopie du chèque (facilement falsifiable) ? rnrnMerci d'avance à ceux qui pourront me répondre.

Par **tito71**, le **15/09/2020** à **19:28**

Par contre j'ai écrit la mention : "Bon pour acquit des sommes sous réserve d'encaissement" avec la bonne somme qu'il aurait du me donner étant mentionnée.
Est-ce que c'est libératoire pour lui ?

Par **morobar**, le **16/09/2020** à **09:11**

Bonjour,
Oui.

Par **tito71**, le **16/09/2020** à **09:13**

Avant les 6 mois ?